

Communauté de Communes du Trièves	CONSEIL DE COMMUNAUTE Du 27 mai 2024 18h30
	<i>Procès-verbal</i>

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 27 mai, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.

Membres en exercice : 41

Date de Convocation : 21 mai 2024

Présents : Jérôme Fauconnier, Eric Vallier, Alain Roche, Didier Peybernes, Fanny Lacroix, Vincent Blanchard, Jean-Marc Bellot, Marie-Pierre Drain, Alexandre Eyraud Griffet, Sabine Campredon, Pierre Suzzarini, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Eric Furmanczak, Caroline Fiorucci, Sébastien Besnard, Robert Cuchet, Yannick Faure, Christophe Drure, Gilles Cleret, Alain Vidon, David Piccarretta, Eric Bernard, Hélène Rossi, Freddy Riotton, Béatrice Vial, Christian Roux, Pierrick Bonenfant, Anne-Marie Fitoussi.

Suppléants avec voix délibérative : Anne Deprez, Gilles Dumas.

Suppléants sans voix délibérative : François Gaborit.

Pouvoirs : Marianne Scarcella à Eric Vallier, Patrick Martinello à Marie-Pierre Drain, Fabienne Croze à Christian Roux, Véronique Méneghin-Caprio à Caroline Fiorucci, Aymeric Faivre à Eric Furmanczak, Uta Ihle à Claude Didier, Danielle Montagnon à Robert Cuchet, Gilles Barbe à Pierre Suzzarini, Françoise Streit à Sabine Campredon, Claude Girard à Hélène Rossi.

Votants : 41

Eric Bernard est désigné secrétaire de séance.

Intervention d'un technicien d'Orange suite aux incidents répétés ayant entraîné d'importantes coupures

Xavier Bagnis, directeur adjoint du service « interventions Alpes » chez Orange et Xavier Picart, directeur des relations avec les collectivités territoriales de l'Isère expliquent que le mois d'avril a été chaotique sur le Trièves en matière de téléphonie et d'internet. En effet, le 3 avril dernier, un glissement de terrain sur la route de Chabotte à Vif a entraîné le sectionnement de l'artère principale qui dessert le territoire Trièves ; une première réparation provisoire a eu lieu le 5 avril dernier, malheureusement suivie d'arrachement par, probablement, des véhicules agricoles. Le 14 avril, il a donc fallu intervenir une deuxième fois, réparation également suivie de nouveaux arrachements par des tiers (véhicules).

Puis, dans la nuit des 25 et 26 avril, l'artère a pu être remise complètement en état.

La durée moyenne des coupures a été d'environ 4 heures pour chacune ; sauf la dernière qui a duré 10 heures environ. En effet, il s'agissait d'une opération rendue compliquée avec plus de 3200 lignes coupées et 5 poteaux arrachés. Les câbles étaient au sol et plusieurs boîtiers de raccordement étaient cassés.

Toutes les communes ont été impactées à la fois sur la couverture fixe et sur la couverture mobile.

Arrivée Béatrice Vial

La gestion des services d'urgence, également impactés, a été problématique, mais le contact a toujours été maintenu avec le SDIS.

Aujourd'hui, le réseau est stabilisé ; 7 appuis ont pu être replantés et 300 mètres de fibre ont été remplacés.

Afin de sécuriser le territoire et de fiabiliser le réseau, une démarche a été engagée auprès de la commune de Vif pour une opération d'élagage. Trois chantiers d'élagage sont d'ores et déjà lancés, trois vont suivre prochainement. Les travaux sont réalisés par la Métro.

Par ailleurs, une étude technico-financière pour sécuriser l'artère qui dessert le Trièves et sécuriser le tracé existant du réseau est en cours. L'étude porte aussi sur la création d'une boucle au niveau de Monestier de Clermont et de St Guillaume qui permettrait une couverture maximum en rejoignant la ligne qui revient du Col de l'Arzelier vers St Guillaume doublant le tracé existant. La création de ce deuxième parcours devrait éviter de revivre ce problème. Le travail se fait en collaboration avec le Département de l'Isère.

Jérôme Fauconnier les remercie pour leur réactivité lors de l'incident mais également pour leurs explications. Ce type d'incident est très compliqué à gérer puisque tout le monde était concerné : particuliers et services de secours et fixe et mobile. En effet, l'infrastructure stratégique paraît insuffisante et fragile en raison de son caractère aérien, contrairement aux choix faits pour la fibre optique.

Les opérateurs Télécom ont arrêté leur choix sur du réseau aérien, surtout en montagne indique Mr Picard ; une partie du tracé est souterrain et l'autre partie est aérien. Il s'agit d'un choix économique en raison des coûts : 1€ pour 1m en aérien contre 100€ pour 1 m en souterrain. Dans ce contexte, aujourd'hui, il vaut mieux avoir 2 voies formant une boucle. La meilleure solution est donc de créer une 2ème patte de raccordement avec Grenoble pour le Trièves (reconstitution d'un parcours) pour offrir un niveau de sécurité supplémentaire en utilisant la fibre avec l'appui du Département.

La décision devrait être prise en juin prochain ; Mr Picard reviendra vers nous à ce moment-là. En cas d'accord, les travaux devraient être réalisés sous 6 mois.

Alain Vidon s'étonne, au moment où les communes travaillent sur les plans communaux de sauvegarde, qu'il n'y ait qu'un seul réseau pour l'ensemble du territoire. Il était persuadé que le réseau était plus solide que ça.

Mr Picard répond que Bouygues a été impacté et Orange également surtout pour les lignes mobiles ; les autres opérateurs fonctionnaient. Les lignes fixes ont été plus fortement impactées. Néanmoins, le SDIS avait déployé des moyens pour assurer la sécurité des citoyens. Il convient de proposer aux services préfectoraux des solutions techniques ; il cite l'exemple de la commune de St Christophe en Oisans, fortement impactée par un glissement de terrain mais où il a été possible via le satellite de mettre en place des solutions de résilience qui permettent le secours télécom.

Pierre Suzzarini regrette que les maires n'aient été prévenus par SMS qu'après la réparation de la ligne. En effet, le 112 fonctionnait mais la population n'est pas habituée à l'utiliser. En qualité d' élu, il a été sollicité par les habitants sans être en mesure de les renseigner correctement.

Mr Picard répond qu'il existe des moyens de redémarrer rapidement le réseau grâce à des groupes électrogènes selon la nature de l'incident. Par contre, en cas de glissement de terrain ou de malveillance, ces incidents sont imprévisibles. Effectivement, les SMS arrivent après et le délai de réactivité est parfois un peu long. 4 heures est un délai standard.

Sous l'égide du Préfet et avec les élus du territoire, une cellule de crise peut être mise en place, si nécessaire.

Mr Picard précise, pour conclure, que l'organisation de réseau de fibre optique est différente et comporte plus de maillage car ce réseau est plus récent que les réseaux Orange. Mais, cette question sera évoquée par le Département lors d'un prochain conseil communautaire.

Eric Furmanczak rejoint Pierre Suzzarini et dit avoir été également très sollicité par la population, les services préfectoraux ne l'ayant averti que le soir pour informer sur l'usage du 112. Il demande, au moins, d'être informé en tant qu' élu pour être en mesure de renseigner correctement les administrés.

Jérôme Fauconnier suggère que les maires soient prévenus par la Gendarmerie.

Mr Picard répond que le mode de fonctionnement est établi avec le Préfet, le cadre d'astreinte de la préfecture et lui-même en étroite relation afin de pouvoir informer correctement. La communication est assumée par la Préfecture. Il conviendra de proposer à la Préfecture que les maires soient informés par la Gendarmerie.

Robert Cuchet s'interroge sur le fait que selon l'endroit où l'on se trouve, il est possible de récupérer de la connexion alors qu'à peu de distance, toute connexion s'avère impossible, lecture de SMS comprise.

Mr Picard explique que les relais mobiles ne communiquent pas entre eux ; les antennes mobiles viennent sur des points précis et repartent vers des fibres. L'ensemble des flux change selon l'endroit et cela peut entraîner la perte de connexion internet, mobile, voire même du fixe ou des 3. Plusieurs couches s'entremêlent dans le cas de la couverture mobile, ce qui explique que, parfois on a de la couverture à un endroit précis alors qu'il n'y a pas ailleurs même sur un point pas très éloigné.

Jérôme Fauconnier remercie pour la présentation.

Intervention des Compagnons bâtisseurs

Thomas Pedron-Trouvé, remplaçant de Lucie Alex-Billaud, explique que ce dispositif est à destination des propriétaires. Il s'agit d'un mouvement national qui a 70 ans environ et qui est entré en vigueur en Isère depuis 3 ans.

L'association a pour principaux objectifs d'accompagner les projets de rénovation et de lutter contre l'habitat indigne avec 2 actions : l'une en faveur des locataires du parc social et l'autre à destination des propriétaires occupants. Elle répond à de petits travaux mais aussi à des travaux plus importants tels que, par exemple, la lutte contre l'insalubrité.

Le bilan pour le Trièves, entre juin 2023 et mai 2024, fait état de 19 contacts qui ont été suivis de 9 visites à domicile réalisées ; 2 visites restant en attente. 5 accompagnements en auto-réhabilitation accompagnée sont en cours dont 3 en cours de montage et 2 en cours de chantier. 1 chantier est complètement terminé.

Il s'agit d'une action porteuse mais qui se confronte à des réalités économiques et sociales. Parfois, l'auto-réhabilitation s'avère impossible car, malgré les aides, certaines personnes ne peuvent financer. Le Trièves est un territoire dynamique sur ces questions de rénovation énergétique et de transition ; le réseau des artisans est sensibilisé à ces questions et la CCT et l'AGEDEN viennent en soutien.

Christian Roux confirme l'intérêt de cette expérimentation pour le territoire. On peut penser que le nombre d'accompagnements est peu élevé mais les étapes sont très longues. Les personnes font des choix soit purement financier soit humains. Il a découvert l'association à Chichilianne et la remercie pour le dynamisme et la collaboration.

Claude Didier insiste, au-delà de l'apport technique ou financier, sur l'impact humain apporté aux personnes qui bénéficient de ces aides.

Jérôme Fauconnier demande comment fonctionner quand les communes ont connaissance de personnes aux revenus modestes qui pourrait être intéressée ; faut-il les orienter vers les services de la CCT ou directement vers l'association ?

Thomas Pedron-Trouvé conseille de les adresser à l'association de manière à faire un premier point et vérifier l'éligibilité. Le premier contact se fait au téléphone et la visite a lieu dans un deuxième temps. Il conseille de ne pas hésiter à le contacter.

Caroline Fiorucci croyait qu'il était impossible pour un particulier d'appeler directement et qu'il fallait obtenir l'appui d'une assistance sociale.

Christian Roux explique que, s'agissant d'auto-réhabilitation accompagnée, l'idée est d'engager la personne elle-même à appeler. Les compagnons bâtisseurs sont là en appui.

Fanny Lacroix trouve la remarque de Caroline Fiorucci très pertinente car elle renvoie à l'importance de la communication auprès des habitants sur le sujet.

Pour Christian Roux, la communication porte déjà ses fruits puisque plusieurs projets sont engagés.

Thomas Pedron-Trouvé ajoute que le Département peut relayer des orientations.

Jérôme Fauconnier le remercie pour son intervention.

Intervention Grenoble-Alpes-Métropole – Construction du Nouvel incinérateur et déconstruction des installations existantes sur le site ATHANOR à La Tronche

Mrs Stéphane Di Maria et Bruno Maneval, techniciens de Grenoble-Alpes-Métropole, rappellent le contexte ; Athanor est une installation vieillissante qui date de 1972 et où de nombreuses pannes sont survenues. Les fours ont donc plus de 30 ans d'âge et le traitement des fumées date du début des années 2000 mais fonctionne bien. Compte-tenu de l'acceptation des riverains habitués à l'usine depuis de nombreuses années, la nouvelle unité sera reconstruite sur le même site. Le choix s'est porté sur la reconstruction car il était plus économique de reconstruire complètement l'usine plutôt que de réparer l'existant.

Par ailleurs, la réglementation a évolué et les collectivités ont de nouvelles ambitions : réduire les déchets et améliorer le tri. Néanmoins, il reste de nombreux déchets à incinérer.

Le partenariat Sud Isère s'est construit au mandat précédent ; 7 territoires sont engagés soit 740 000 habitants avec un groupement de commandes et un engagement conjoint dans ce projet.

Un premier appel d'offre infructueux en 2019 a conduit à retravailler le sujet. L'objet de la délibération actuelle porte sur le lot Process dont l'appel d'offre date de décembre 2022. L'offre retenue est celle de KEPPEL SEGHERS le 9 avril 2024.

Le projet consiste donc à reconstruire sur le site existant le nouveau centre de tri et l'UIVE tout en continuant à traiter les déchets jusqu'à la mise en service de la nouvelle usine. Sa capacité sera de 165 000t/an et ses performances attendues sont, en premier lieu, d'ordre environnemental et, ensuite, au niveau de la valorisation énergétique élevée avec un seuil bas d'émissions. Les fours de la future usine sont différents de ceux d'aujourd'hui.

Le planning de réalisation pour un tel projet est de 10 ans. Les travaux débuteront au 2^{ème} trimestre 2026 avec une durée de chantier de 4 ans.

Dans un contexte de forte inflation et de peu de concurrence, le coût de l'opération a augmenté par rapport à l'enveloppe financière initialement prévue. Aujourd'hui, le budget atteint 277.6 millions d'euros (valeur février 2024). Néanmoins, malgré cette forte augmentation, le coût à la tonne reste maîtrisé grâce à la hausse de performances énergétiques. La période transitoire reste difficile à envisager car il faudra commencer à payer la nouvelle usine tout en continuant à assumer le coût de traitement des

déchets de l'ancienne. Il convient également de ne pas oublier les risques de défaillance de l'ancienne usine compte-tenu de son ancienneté.

Tous les EPCI doivent délibérer sur l'enveloppe financière prévisionnelle de la nouvelle unité d'incinération et de valorisation énergétique sur le site d'Athador, puis la METRO délibérera, à son tour, le 31 mai prochain.

Jérôme Fauconnier est conscient que ces 4 années seront compliquées et qu'il y aura des implications sur les redevances ou le passage à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Cet outil engage le territoire sur les 30 prochaines années.

Christophe Drure souligne le point positif de cette opération qui rend le Trièves propriétaire (à minima mais quand même) et qu'il est rassuré d'avoir un lieu où descendre nos déchets et les valoriser. Il lui semble important de participer à ce projet.

Approbation du compte-rendu du conseil du 8 avril 2024

Adopté à l'unanimité

Jérôme Fauconnier demande l'autorisation de changer l'ordre du jour en raison de la présentation effectuée par les techniciens de Grenoble-Alpes-Métropole et de voter les délibérations relatives au Collecte et traitement des déchets en début de conseil.

Adopté à l'unanimité

2024.83 – Nouveau montant du programme UIVE – Marché de conception-réalisation process pour l'opération de construction d'une nouvelle unité d'incinération et de valorisation énergétique et déconstruction des installations existantes sur le site Athador à La Tronche

La présente délibération concerne l'opération de construction d'une nouvelle unité d'incinération et de valorisation énergétique et déconstruction des installations existantes sur le site ATHANOR à La Tronche.

Partageant le souhait de mutualiser les outils industriels de traitement des déchets à l'échelle du territoire Sud-Isère, afin de sécuriser les exutoires et de maîtriser les coûts à moyen et long termes, Grenoble-Alpes Métropole, la communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, la communauté de communes Le Grésivaudan, la communauté de communes du Trièves, la communauté de communes de l'Oisans et la communauté de communes de la Matheysine, ont signé le 6 novembre 2018 une convention de groupement de commandes pour faire exploiter et reconstruire ensemble l'usine d'incinération d'Athador à La Tronche. La Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère communauté a intégré le groupement de commandes par un avenant n°2 à la convention en date du 15 septembre 2021.

La conduite de l'opération est assurée par Grenoble-Alpes Métropole désignée pour ce rôle par les autres membres du groupement de commandes.

Par délibération du 6 décembre 2021, la communauté de communes du Trièves, a validé :

- le programme
- le budget prévisionnel : 199,1 millions d'euros HT (valeur 2021) soit 220 millions d'euros HT en valeur 2024 pour le groupement de commande UIVE .
- le planning de l'opération : mise en service industrielle de la nouvelle UIVE en novembre 2028 et par cette occasion, un avenant a été contractualisé à la convention du groupement de commandes.

En vue de la réalisation du projet, un marché de conception-réalisation process a été lancé le 09 décembre 2022 en procédure avec négociation, en application des articles L. 2124-3, R. 2124-3 et R. 2161-12 à R. 2161-20 du Code de la commande publique.

Les candidats sélectionnés non attributaires ayant remis des prestations de conception définies dans les documents de la consultation bénéficient chacun d'une prime en application des articles R2171-19 et suivants du code de la commande publique. Le règlement de consultation au Dossier de Consultation des Entreprises prévoit une prime de :

- 80 000,00 € HT pour les soumissionnaires ayant remis une offre finale mais qui est éliminée en raison de son caractère irrégulier, inapproprié ou inacceptable ou si elle constitue une offre anormalement basse,
- 120 000,00 € HT pour les soumissionnaires ayant remis une offre finale ni inappropriée, ni irrégulière, ni inacceptable, ni anormalement basse.

La durée prévisionnelle du marché est de 6 ans.

La date limite de remise des candidatures était fixée au 17 janvier 2023. A l'issue de la consultation 5 plis ont été réceptionnés dans les délais. L'analyse a permis de sélectionner 5 soumissionnaires par une décision en date du 06 février 2023.

La date limite de remise des offres initiales était fixée au 30 juin 2023. A l'issue de la consultation 2 plis ont été réceptionnés dans les délais. La phase de négociations s'est déroulée du 26 septembre 2023 au 12 octobre 2023. La date limite de remise des offres finales était fixée au 09 février 2024. A l'issue de la consultation 2 plis ont été réceptionnés dans les délais.

La consultation comportait 2 prestations supplémentaires éventuelles (PSE) obligatoires :

- PSE1 : Système de traitement des fumées outdoor (sans enveloppe bâtiment)
- PSE2 : Récupération de la chaleur fatale sur les fumées d'incinération.

L'offre du groupement VINCI CONSTRUCTION GRANDS PROJETS/LEROUX ET LOTZ a été considérée irrégulière par décision du Président de la CAO (groupement de commande) en date du 09/04/2024. Les études réalisées par ce groupement justifient le versement de la prime pour une offre finale irrégulière tel que prévu au règlement de consultation, soit 80 000 € HT.

La commission d'appel d'offres du groupement de commandes du 09 avril 2024 a sélectionné la solution Base + PSE1. Elle a attribué le marché de conception-réalisation process à KEPPEL SEGHERS pour un montant global de 167 602 719 € HT dont 766 833 € HT pour la PSE1.

La part du Trièves, fonction de la capacité réservée de 1.64% dans la nouvelle UIVE, s'élève pour ce marché à 2 748 685 € HT.

L'offre de cette équipe a en effet été jugée économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement des offres (valeur technique 60%, prix 40%)

Sur la base de l'offre attributaire, l'enveloppe financière prévisionnelle affectée à l'opération doit être réévaluée. Elle est portée à :

- 277,6 millions d'euros HT (valeur février 2024) pour le groupement de commandes, la quote part du Trièves s'établissant à 4.5 M€.

Il conviendra par ailleurs de prendre en compte :

- Les révisions de prix dues au titre des contrats de prestations intellectuelles et travaux, dont le montant est actuellement estimé à 34,3 millions d'euros HT pour la part groupement de commande dans l'hypothèse d'un taux de révision de prix à 2,5%/an, la quote part du Trièves s'établissant à 0,6 M€,
- Le coût du financement selon les modalités retenues annuellement par chaque collectivité membre du groupement de commandes,
- Le reliquat de TVA payée et non récupérée.

Ces niveaux de prix supérieurs à ceux estimés en phase programme s'expliquent en partie par le contexte fortement inflationniste depuis 2021 qui entraîne une forte augmentation des prix de la construction et des matières premières.

Par ailleurs, le marché de l'incinération et de la valorisation énergétique des déchets connaît une forte activité compte tenu de la vétusté d'une grande partie des usines et du contexte réglementaire (exigences environnementales renforcées sur l'incinération applicable au 03 décembre 2023 / augmentation de la TGAP sur l'enfouissement) et énergétique (forte fluctuation des prix d'achat / vente de l'énergie). Dans ce contexte et compte tenu du nombre réduit de constructeurs process, le niveau de concurrence reste limité pour ce type d'équipement qui requiert des études coûteuses dès la phase appel d'offres.

Néanmoins, les performances garanties des nouveaux équipements permettront une bien meilleure valorisation énergétique que l'UIVE existante : augmentation de la production de chaleur et triplement de la quantité d'électricité produite à partir de la vapeur qui sera revendue, malgré la baisse des tonnages de déchets incinérés. L'augmentation du coût d'investissement est ainsi compensée par des recettes de valorisation énergétique en hausse. Le coût global de traitement à la tonne de déchets incinérés, sur une durée prévisionnelle de 25 ans, reste donc stable. Estimé en phase programmation à 99 € HT/t (hors révisions de prix, hors toutes taxes), le coût unitaire global est désormais estimé, sur la base de l'offre attributaire, entre 86 et 105 € HT/t (selon tarif de vente de l'électricité, hors révisions de prix, hors toutes taxes), soit 94 à 113 € HT/t avec provisions pour révisions de prix.

Le planning prévisionnel du projet de nouvelle usine, établi sur la base d'une validation de la nouvelle enveloppe financière prévisionnelle en mai 2024, prévoit le début des travaux en avril 2026, la mise en service industrielle de la nouvelle UIVE en décembre 2029, la réception et la fin des travaux sur le site Athanor pour 2031.

Ces évolutions de programme, d'enveloppe financière et de planning ont été partagées avec le comité de pilotage du groupement de commandes.

La Métropole sollicitera les éventuelles subventions mobilisables pour la réalisation du projet.

La présente délibération a pour objet de valider la nouvelle enveloppe financière prévisionnelle affectée à l'opération ainsi que le nouveau planning de réalisation.

PPI par EPCI	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	TOTAL
GAM	91 618	682 371	422 941	2 533 559	5 180 702	14 034 948	53 078 991	49 418 664	31 057 290	36 085 998	2 988 445	385 006	195 960 533
CA Pays Voironnais	19 570	145 757	90 342	541 177	1 106 616	2 997 914	11 337 857	10 555 998	6 633 945	7 708 095	638 342	82 239	41 857 852
CC Le Grésivaudan	16 794	125 085	77 529	464 425	949 670	2 572 735	9 729 868	9 058 896	5 693 087	6 614 896	547 809	70 575	35 921 369
CC Matheysine	5 127	38 184	23 667	141 772	289 899	785 361	2 970 170	2 765 347	1 737 890	2 019 284	167 226	21 544	10 965 471
CC Oisans	3 279	24 424	15 139	90 685	185 436	502 360	1 899 885	1 768 869	1 111 650	1 291 645	106 967	13 781	7 014 120
CC Trièves	2 387	17 775	11 017	65 997	134 953	365 599	1 382 665	1 287 317	809 018	940 012	77 847	10 029	5 104 616
SMVIC	7 071	52 667	32 644	195 547	399 861	1 083 257	4 096 787	3 814 272	2 397 089	2 785 219	230 657	29 716	15 124 787
TOTAL (HT)	145 847	1 086 264	673 278	4 033 162	8 247 138	22 342 175	84 496 223	78 669 364	49 439 970	57 445 149	4 757 293	612 889	311 948 752

Il est proposé de financer les appels de fonds à venir en fonds propres ou en dette récupérables selon les capacités financières de la communauté de communes.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président à mandater le Président du groupement de commande à signer le marché "lot process" avec le candidat KEPPEL SEGHERS pour un montant de 167 602 719 € H.T et de valider le programme et l'enveloppe prévisionnels à 311 948 752 € HT soit 5 104 616 € HT pour la Communauté de communes du Trièves de la nouvelle unité d'incinération et de valorisation énergétique sur le site d'Athamor.

Vote : Nouveau montant du programme UIVE – marché de conception-réalisation process pour l'opération de construction d'une nouvelle unité d'incinération et de valorisation énergétique et déconstruction des installations existantes sur le site Athamor à La Tronche

Adopté à l'unanimité

2024.84 – Achat d'une parcelle de terrain pour l'extension de la déchetterie de Mens

Au vu de la taille, des difficultés pour la circulation et de la saturation de la déchetterie de Mens, il est proposé d'acquérir 1783 m² de la parcelle AH2 du terrain pour l'extension de la déchetterie de Mens pour un montant de 150 000€ hors frais de notaire. Cette acquisition permettra d'agrandir la déchetterie et de séparer les déchets issus de la déchetterie afin de mieux les valoriser.

Pierre Suzzarini souhaite que soit mentionnée la continuité du chemin de randonnée dans le projet.
Christophe Drure répond que cela sera fait.

Vote : Achat du terrain pour l'extension de la déchetterie de Mens

Adopté à l'unanimité

2024.85 – Approbation d'un contrat relatif à la prise en charge des déchets issus de Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment (BCMB) collectés dans le cadre du service public de la Communauté de Communes du Trièves de gestion des déchets avec les éco-organismes Ecomaison, Valdélia, Valobat et Ecominéro

La loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC) a transformé le système d'organisation des filières à Responsabilité Élargie du Producteur (REP), avec entre autres la création de nouvelles filières en vue d'agrandir la responsabilité des metteurs en marché des produits. C'est dans ce cadre qu'a été étendue la responsabilité élargie aux producteurs de la filière des Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment (PMCB). Pour répondre à cette responsabilité quatre éco-organismes ont été créés par les producteurs (Ecomaison, Ecominéro, Valdélia et Valobat) et agréés par arrêtés ministériels. En complément, un organisme coordonnateur OCAB a été créé et agréé par l'arrêté du 17 février 2023 afin de répondre aux exigences fixées par le cahier des charges d'agrément à savoir développer le réemploi, la collecte, le recyclage et la valorisation matière et énergétique selon les catégories de matériaux. L'OCAB désignera un ou plusieurs éco-organismes à la communauté de communes du Trièves afin de respecter l'équilibre de la filière, c'est à dire les obligations de prise en charge au prorata des quantités mises sur le marché. Le contrat a pour objet de

régir les relations juridiques, techniques et financières entre les éco-organismes désignés et la communauté de communes du Trièves. Dans ce cadre, ils s'engagent à :

- prendre en charge opérationnellement les flux de déchets issus de PMCB selon les différentes configurations des déchèteries avec la mise à disposition de contenants et l'enlèvement des déchets,
- prendre en charge financièrement les flux de déchets issus de PMCB selon les différentes configurations des déchèteries en versant des soutiens financiers sur la base de barèmes,
- fournir des données statistiques de collecte et valorisation.

En contrepartie, la communauté de communes du Trièves s'engage à :

- organiser l'accueil des flux de déchets issus de PMCB en déchèterie, et à respecter les standards de tri définis,
- procéder aux déclarations sur le système d'information, et fournir l'ensemble des justificatifs de traitement tel des certificats de recyclage ou valorisation pour permettre d'assurer la traçabilité ainsi que réaliser les bilans matières,
- remplir et signer le bordereau de dépôt si les PMCB sont d'origine professionnelle.

Par ailleurs des coûts seront évités par la prise en charge opérationnelle des déchets et des recettes seront versées pour la prise en charge financière.

Considérant,

L'arrêté du 10 juin 2022 portant cahier des charges des éco-organismes, des systèmes individuels et des organismes coordonnateurs de la filière à responsabilité élargie du producteur des produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment,

Les arrêtés du 30 septembre 2022 du Ministère de la Transition Ecologique relatif aux agréments des éco-organismes Valobat, Ecomaison et Ecominéro et l'arrêté du 6 octobre 2022 du Ministère de la Transition Ecologique relatif à l'agrément de l'éco-organisme Valdélia

L'arrêté du 17 février 2023 du Ministère de la Transition Ecologique relatif à l'agrément de l'organisme coordonnateur OCAB,

Il convient d'approuver le contrat relatif à la prise en charge des déchets issus de Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment (PMCB) collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets avec les éco-organismes Ecomaison, Ecominéro, Valdélia et Valobat pour bénéficier de leur prise en charge opérationnelle et des soutiens financiers et d'autoriser le Président à signer ce contrat et tout document en rapport avec les PMCB.

Vote : Approbation d'un contrat relatif à la prise en charge des déchets issus de Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment (BCMB) collectés dans le cadre du service public de la Communauté de Communes du trièves de gestion des déchets avec les éco-organismes Ecomaison, Valdélia, Valobat et Ecominéro

Adopté à l'unanimité

2024.86 – Marchés 03/2024 – Transfert des déchets ménagers

Pour le transfert des déchets ménagers de la Communauté de Communes, une consultation en procédure adaptée par avis d'appel à la concurrence en date du 18 mars 2024 a été lancée en vue de conclure un marché. Le présent marché est à lot unique.

Après analyse des offres, il est proposé au conseil communautaire d'attribuer le marché à l'entreprise dont l'offre a été jugée la mieux disante :

- Société Converso
13 avenue Général de Gaulle
38450 VIF.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président à signer le marché « Transfert des déchets ménagers » avec la Société Converso dont le début d'exécution est prévu au 1^{er} juillet 2024.

Eric Vallier fait part de l'inquiétude du précédent prestataire face à cette décision que lui-même trouve dommage compte-tenu des années de bonne collaboration. Il se déclare inquiet sur la différence de prix entre les deux. Parfois, des prestataires sont apparemment moins chers mais, au final, le coût est plus élevé.

Jérôme Fauconnier indique que, pour cette raison, de nombreuses vérifications ont été effectuées. De plus, dans le cadre d'un marché public, les règles sont strictes et il aurait été impossible pour la collectivité de justifier le fait de ne pas choisir l'entreprise Converso.

Christophe Drure indique que l'offre de l'entreprise Converso est valide avec un engagement sur 4 ans et, s'il y avait un souci, des pénalités de retard sont prévues au marché.

Pour : 40 Contre : 1 (Eric Vallier)

Vote : Marchés 03/2024 – Transfert des déchets ménagers

2024.87 – Budget Tourisme – DM n°1

Lors du vote du budget primitif 2024 du Budget Tourisme, une erreur a été faite sur l'affectation de résultats. Après vérification et validation du SGC de La Mure, il est proposé de corriger l'affectation de résultats 2023 du budget Tourisme de la manière suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	3 707.25 €	0.00 €	0.00 €
R-001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 707.25 €
TOTAL 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	3 707.25 €	0.00 €	3 707.25 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	3 707.25 €	0.00 €	3 707.25 €
Total Général		3 707.25 €		3 707.25 €

Vote : Budget Tourisme – DM n°1

Adopté à l'unanimité

2024.88 – Avenant au marché de construction d'une Maison de Santé pluridisciplinaire à Mens 38710 – lot 13 : électricité – courants faibles

Par délibération du 17 octobre 2022 le lot N°13 Electricité – Courants faibles a été attribué à l'entreprise ECLAIRAGE SERVICE pour un montant initial de 100 693.00 € HT.

Il est proposé au conseil d'approuver la passation d'un avenant avec l'entreprise ECLAIRAGE SERVICE pour les travaux supplémentaires suivants :

- Remplacement du système d'interphonie via carte Sim non fonctionnel pour des problèmes réseaux par un système filaire ;
- Raccordement du lanterneau de désenfumage.

Le montant de cet avenant s'élève à 5 745.00 € HT représentant une augmentation de 5.71% par rapport au marché initial.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver la passation d'un avenant avec l'entreprise ECLAIRAGE SERVICE tel que défini ci-dessus.

Vote : Avenant au marché de construction d'une Maison de Santé pluridisciplinaire à Mens 38710 – lot 13 : électricité – courants faibles

Adopté à l'unanimité

2024.89 – Convention financière pour la mise en œuvre du Service Public de la Rénovation de l'Habitat 2024

Vu la délibération 2020-2032 du 14 décembre approuvant l'adhésion du Trièves au Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat Départemental (SPPEH)

Vu la délibération 2021-94 du 7 juin approuvant la convention financière avec le Département pour la mise en œuvre du SPPEH sur le Trièves.

En application de la loi « climat et résilience » en date du 22 août 2021, l'ANAH s'engage à garantir la continuité du financement des 18 SPPEH existants au sein de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, dont celui du Département de l'Isère et de ses 17 EPCI, hors Métropole de Grenoble.

Le SPPEH évolue vers le Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH) et exclut notamment les accompagnements du SPPEH pour les entreprises du petit tertiaire. Le Département coordonne le SPRH et anime une instance technique de suivi du SPRH associant les services habitat et énergie des EPCI.

La présente convention :

- Permet de poursuivre, en 2024, le financement du service public de l'information, du conseil et de l'accompagnement à la rénovation des logements sur le périmètre du SPPEH Isère (hors GAM), également connu sous le nom de service public France Rénov',

- Permet de formaliser le cadre de partenariat temporaire de 2024,
- En détermine les conditions et modalités, dont la répartition des subventions versées par l'ANAH.

Il est proposé au conseil communautaire de valider des objectifs réalistes avec les besoins du territoire et les montants financiers suivants pour 2024 :

- des informations de premier niveau pour les particuliers (pris en charge directement par le Département), au nombre de 200 ;
- des conseils donnés aux ménages en permanence sur le Trièves ou à Saint-Martin-d'Hères, au nombre respectivement de 50 ménages (dont 30 pris en charge directement par le Département) ;
- des actions de sensibilisation/communication/animation pour les ménages sur la rénovation ;
- l'animation des professionnels de la rénovation et des acteurs publics locaux portée au niveau département (pris en charge directement par le Département) et au niveau local (pris en charge par la CCT).

Le coût global pour le SPPEH dans le Trièves est de 15 199€.

Le Département prend directement une partie de ces dépenses à hauteur de 9 059€.

La CCT recevra une aide de l'ANAH de 4 074,69€, versée par le Département.

Par conséquent, le reste à charge pour la CCT sera réellement de 2 065,31€ pour la mise en œuvre du SPRH.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le président à signer la convention financière pour la mise en œuvre du service public de la rénovation de l'habitat 2024 avec le Département.

Christian Roux rappelle que ces conventions ont été validées dans le budget et les actions engagées ; il s'agit donc de formaliser la mise à jour de notre dynamique.

Jérôme Fauconnier demande à quoi correspondent les 15 000€.

Il s'agit du montant global du programme SPRH et reste à charge pour la CCT s'élève à environ 2000€, puis le territoire centralise toutes les démarches répond Christian Roux.

Vote : convention financière pour la mise en œuvre du Service Public de la Rénovation de l'Habitat 2024

Adopté à l'unanimité

2024.90 – Convention triennale avec l'AGEDEN – 2024-2026

Vu la délibération 2020-232 du 14 décembre 2020 proposant l'adhésion de la CCT au projet de service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH) départemental

La convention d'objectifs avec l'AGEDEN arrivant à terme, il est proposé au conseil communautaire de valider la nouvelle convention triennale 2024 – 2026 et en particulier le programme d'actions 2024 comprenant :

- 1) Des actions réalisées par l'AGEDEN dans le cadre du Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH) pour un coût de 6 140€, comme précisées dans « la convention financière pour la mise en œuvre du SPRH 2024 » signée avec le Département.
Le SPRH prend la suite du SPPEH (service public de la performance énergétique dans l'habitat). Il est mis en œuvre grâce à des moyens provenant de l'ANAH excluant alors la cible du « petit tertiaire » de ce dispositif de financement.
- 2) Des actions réalisées par l'AGEDEN hors SPRH pour un coût de 17 070€, dont 7 150€ porté par le service économie
 - o Le soutien pour environ 15 jours de travail pour des projets communaux ou intercommunaux de rénovation ou production d'énergie,
Action coordonnée par le service Transitions
 - o 1 action de sensibilisation pour les ménages, leur permettant de mieux s'approprier la manière d'utiliser leur chauffage au bois.
Action coordonnée par le service Forêt
 - o Des accompagnements pour des entreprises du territoire à raison de :
 - 20 conseils téléphoniques et 3 accompagnements approfondis pour des entreprises du petit tertiaire
 - 2 jours pour des projets de production d'énergies renouvelables ou de réduction des consommations de leurs process industriel, avec visite ou non selon les besoins.

Action coordonnée par le service Economie-Emploi.

Le montant global de la convention AGEDEN s'élève à 23 210€ en 2024.

La CCT recevant une recette de l'Etat, via le Département, de 4 074,69€ pour le SPRH, le reste à charge réel pour la CCT pour l'ensemble de la convention AGEDEN sera alors de 19 135,31€ en 2024. Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le président à signer la convention triennale avec l'AGEDEN 2024/2026.

Pour Jean-Marc Bellot, les objectifs de cette convention sont ambitieux et intéressants. L'intérêt de cette convention étant particulièrement évident pour la CCT et pour les particuliers, il s'étonne d'une telle frilosité financière.

Jérôme Fauconnier répond que l'AGEDEN répond en fonction de ses moyens.

Par ailleurs, Christian Roux précise qu'il s'agit d'une dynamique complexe et qu'il n'est pas possible de s'engager trop au-delà des 15 journées évaluées au vu de la taille de notre service.

Vote : Convention triennale avec l'AGEDEN – 2024-2026

Adopté à l'unanimité

2024.91 – Convention annuelle avec Soliha Isère Savoie – année 2024

Etant donné l'importance d'accompagner des projets de rénovation énergétique pour les ménages modestes et très modestes, en particulier sur un volet administratif et financier, mais également d'appuyer au montage des dossiers pour l'adaptation des logements afin de favoriser l'autonomie et le maintien à domicile de personnes âgées ou handicapées, il est proposé de reconduire en 2024 les permanences de SOLIHA.

La convention s'élève à un montant de 3 500 € contenant :

– 10 permanences d'accueil et d'information de proximité pour les ménages, d'un montant de 300€/permanence, réalisées de manière alternative au Granjou et dans les bureaux de la CCT à Clelles, durant 2h et sur rendez-vous uniquement.

Sans RDV, la permanence mensuelle sera annulée et déduite de la subvention versée en fin d'année. Ces permanences participent au repérage des bénéficiaires potentiels d'aides (ménages précaires, logements potentiellement indignes ou insalubres, propriétaires occupants modestes en précarité énergétique, personnes âgées et/ou handicapées, logements locatifs pouvant être conventionnés avec ou sans travaux, primo-accédant dans « l'ancien », logements vacants...).

– Le suivi d'actions d'un montant forfaitaire de 500€.

SOLIHA apporte un appui pour mettre en place des actions de repérage et de communication : mobilisation des acteurs locaux :

- Proposition de contenu pour les plaquettes ou flyers, articles de presse, présentation d'opération « témoin ».
- Organisation d'une réunion avec les communes pour les informer des dispositifs en œuvre
- Organisation d'une réunion avec les travailleurs sociaux et service logement de la CCT (toutes les personnes qui peuvent recevoir les demandes liées à l'habitat).

La convention concerne la communication et l'information sur les différents financements pour l'amélioration de l'habitat. Le montage des dossiers des ménages très modestes est assuré gratuitement par SOLIHA dans le cadre des dispositifs et conventions en cours avec d'autres organismes. Pour les ménages modestes, il reste à charge un montant qui est pris en charge directement par le ménage.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le président à signer la convention avec SOLIHA Isère Savoie pour l'année 2024.

Vote : Convention annuelle avec Soliha Isère Savoie – année 2024

Adopté à l'unanimité

2024.92 – Convention de délégation de compétences pour l'organisation de services en lien avec les mobilités partagées et pour la réalisation d'une étude Mobilités entre la CCT et la Région AURA

Vu la délibération 2023-23 du 6 mars approuvant la convention de coopération en matière de mobilité entre la Communauté de communes du Trièves et la Région Auvergne Rhônes-Alpes, Suite à l'étude des besoins de mobilité sur territoire, en partie menée par le groupe de travail d'élus de la Commission Développement Durable de la Communauté de communes sur la mobilité, et la rencontre de plusieurs acteurs de la mobilité sur le territoire, il est proposé, dans le cadre de la convention de partenariat avec la Région Auvergne Rhône-Alpes, Autorité Organisatrice Locale de la Mobilité du Trièves, de demander une convention de délégation :

- des services relatifs aux mobilités partagées (bloc 4),

- pour réaliser une étude mobilité dans le cadre d'organisation déléguée de services réguliers (bloc 1) ou à la demande de transport public de personnes (bloc 2) pour assurer le rabattement vers les gares du territoire.

1/ Dans le cadre des services relatifs aux mobilités partagées :

- la Communauté de communes du Trièves souhaite organiser un service d'autopartage Citiz par le déploiement de 2 véhicules à Monestier-de-Clermont. La collectivité devrait s'engager auprès de Citiz pour une durée de 3 ans.

Les coûts prévisionnels sont les suivants :

- des coûts d'investissements dans deux véhicules équipés de boîtier Citiz, qui restent la propriété de la CCT, et de la signalétique, estimés au total à 36 300€, et qui sont à 50% subventionnés par la Région, soit un reste à charge pour la CCT de 18 150€
- des coûts de fonctionnement pour animer le service, à hauteur de 9 600€/an. Cela inclut notamment : de l'animation et de la communication (3 000€), la mise en place d'un abonnement professionnel pour les agents de la CCT (60€/mois), un forfait minimum par mois d'utilisation des véhicules CITIZ (200€TTC/mois/voiture) et un éventuel reliquat si dépassement de ce forfait (1080€)

Ces coûts sont non subventionnables par la Région, soit un reste à charge pour la CCT de 9 600€/an

Au final, la Région participe pour cette action à hauteur de 18 150€ sur les coûts d'investissement.

- la Communauté de communes du Trièves souhaite déployer un dispositif d'auto-stop organisé « triévois », c'est-à-dire conçu localement, en partie avec des jeunes du territoire accompagnés par le service enfance-jeunesse de la CCT, permettant de répondre à des besoins de trajets de courte ou moyenne distance ainsi qu'à du covoiturage pour les trajets réguliers du quotidien.

Les coûts prévisionnels sont les suivants :

- des coûts d'investissements pour les panneaux à hauteur de 4500€
- des coûts de fonctionnement pour animer le service incluant de l'animation (6000€/an) et des coûts d'outils de communication la première année uniquement (5150€)

L'ensemble de ces coûts sont non subventionnables par la Région, soit un reste à charge pour la CCT de 4500€ en investissement et en fonctionnement 11 150€ la première année et 6000€ les années suivantes.

Au final, cette action n'appelle aucune participation financière de la Région dans le cadre de cette convention de délégation.

2/ Dans le cadre des services réguliers ou à la demande de transport public de personnes, la Communauté de communes du Trièves souhaite porter une étude en 2024 sur un service de rabattement vers les deux gares du territoire (Cielles et Monestier-de-Clermont).

Les coûts sont estimés autour de 25 000€ et sont subventionnables à hauteur de 80% par le POIA. Cependant, cette action n'appelle aucune participation financière de la Région dans le cadre de cette convention de délégation.

Dans cette convention de délégation figure plusieurs obligations pour la Communauté de communes du Trièves, en tant que délégataire :

- Elle soumet ses kits de communication, pour les services ayant reçu un financement régional, aux services régionaux et intégrera le logo de la Région.
- Elle est en charge de contrôler les conditions administratives et financières des prestations déléguées. Elle peut faire remonter à la Région, autorité délégante, les anomalies les plus importantes. La Région se réserve le droit de contrôler à tout moment le service délégué.
- Elle doit en référer à la Région pour étudier une éventuelle contribution complémentaire à celle prévue par la convention qui se traduira alors par un avenant. Cette contribution peut être refusée par la Région.
- Elle devra souscrire une assurance pour toutes les activités déléguées.

La convention prend effet au 1^{er} janvier 2024 et s'achève à la date de fin de la convention de coopération, soit 9 juin 2029. Elle est reconductible si une nouvelle convention de coopération est signée.

Pour Jean-Marc Bellot, l'étude pour une navette de rabattement est une nécessité et ce serait une bonne chose que cela se fasse en adéquation avec l'horaire d'arrivée des trains. Les lignes de desserte du Balcon Est sont en effet à repenser et à redéfinir. Certes, aujourd'hui, il y a la solution du ramassage scolaire mais ce n'est pas suffisant. En ce qui concerne, l'auto-stop organisé, des habitantes de Gresse

en Vercors ont organisé un groupe WhatsApp pour remédier à l'absence de transports réguliers. Bien que de manière informelle, cela fonctionne plutôt bien.

Anne Deprez indique que l'auto-stop organisé existe aussi à Château-Bernard avec la mise en place d'une inscription en mairie en échange de laquelle un macaron « auto-stop » est remis. Ce qui est rassurant car très sécurisé. Cela fonctionne très bien avec des points précis de ramassage. Un groupe WhatsApp a également été créé et fonctionne correctement.

Christian Roux avait pu constater, effectivement, pendant la période de la pandémie du COVID la mise en place d'une organisation de transports via le réseau WhatsApp. Mais, dans ce cadre, il s'agit plutôt de covoiturage au sens du langage « mobilité » où l'idée est de trianguler et de regarder vers Vif ou La Mure selon que l'on est à Monestier de Clermont ou à Mens. Aujourd'hui, on est phase d'expérimentation.

Jérôme Fauconnier ajoute que cette idée de mise en place d'auto-stop organisé cible le public des jeunes.

Fanny Lacroix intervient pour exprimer sa crainte personnelle d'imaginer qu'un enfant ou un jeune puisse monter en voiture avec des gens qu'on ne connaît pas vraiment ; elle s'abstiendra donc sur ce point.

Selon Caroline Fiorrucci, les jeunes qui font du stop sont en insécurité et ce système apporte plus de sécurité.

Pour Claude Didier, cette solution semble satisfaisante pour les jeunes et apporte de la sécurité. La mise en place de lieux et signalétiques communes facilite cette pratique. Le fait de parvenir à terme à se passer complètement de la voiture est très important et une très bonne chose pour lui.

Vote : Convention de délégation de compétences pour l'organisation de services en lien avec les mobilités partagées et pour la réalisation d'une étude Mobilités entre la CCT et la Région AURA

Pour : 40 Abstention : 1 (Fanny Lacroix)

2024.93 – Convention de partenariat et de reversement de fonds dans le cadre du programme CEE TIMS pour des actions de mobilité

Vu la délibération 2023-23 du 6 mars approuvant la convention de coopération en matière de mobilité entre la Communauté de communes du Trièves et la Région Auvergne Rhône-Alpes

La Communauté de communes du Trièves ayant demandé des délégations de compétence pour mettre en œuvre des services de mobilité à la Région, elle a pu postuler à l'appel à projet « TIMS – Territoires, Inclusion, Mobilité & Sobriété » dont l'objectif est de massifier des solutions concrètes de mobilité durable et inclusive sur le territoire national tout en faisant des économies d'énergie.

La Communauté de communes du Trièves est l'un des 71 projets locaux lauréat de cet appel à projet, porté au niveau national par le CLER – Réseau pour la transition énergétique et régionalement par Auvergne Rhône-Alpes Energie Environnement (AURA-EE).

Le projet de la CCT, nommé « Pour une écomobilité inclusive et solidaire en Trièves » vise à développer une offre variée d'écomobilité dans le territoire, en particulier à destination des personnes en situation de vulnérabilité sociale et économique. Il s'agit à la fois de proposer aux habitants des alternatives écologiques à l'autosolisme et à la voiture thermique mais aussi d'améliorer l'accès à l'emploi et à la formation, aux soins, aux services publics et aux commerces pour les personnes les plus vulnérables sur le plan économique et social.

Ce programme d'actions fait partie des priorités de la Stratégie de transition écologique pluriannuelle du Trièves. Il contient les actions suivantes :

- Un service local d'information et d'orientation des mobilités en Trièves
- Des formations à l'écoconduite
- Des ateliers d'écomobilité
- Des groupes de travail communaux écomobilité entre élus et citoyens
- Un service de découverte de l'usage de VTC-AE pour les habitants
- Un service de VTC-AE solidaires pour des personnes plus vulnérables
- Un service d'autopartage dans le Trièves
- Un service d'autostop dans le Trièves
- Un service de navettes d'utilité sociale

Le budget du projet s'élève à 562 771,00 € HT et à 610 246,00 € TTC.

Le financement TIMS obtenu par la CCT pour ce projet s'élève à 400 000,00 €HT et à 435 352,70 € TTC.

La convention prend effet au 1^{er} janvier 2024 et s'achève au 31 décembre 2026. Les dépenses sont prises en compte rétroactivement à partir du 1^{er} janvier 2024.

Un acompte de 30% est versé à la signature de la convention et des instructions relatives au guide administratif et financier.

Les dépenses pourront être fongibles au sein d'une même action, notamment entre catégories de dépenses. Les dépenses des différentes actions ne seront a priori pas fongibles. Une demande d'avenant devra ainsi être faite pour tout transfert du budget d'une action vers une autre action.

Il est proposé au Conseil communautaire de signer cette convention avec le CLER, porteur national du programme, assurant la coordination et la gestion administrative et financière globale. Dans cette convention, la CCT s'engage à respecter les obligations en termes de communication, suivi et évaluation, formation et gestion administrative et financière.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le président à signer la convention correspondante et toutes les pièces nécessaires afférentes à cette convention.

Christian Roux remercie le service de transition écologique qui a œuvré pour répondre à cet appel à projet.

Jérôme Fauconnier souligne le principe vertueux de cette action, car le fait de réaliser des économies d'énergie permet de financer ce projet.

Vote : Convention de partenariat et de reversement de fonds dans le cadre du programme CEE TIMS pour des actions de mobilité

Pour : 40 Abstention : 1 (Fanny Lacroix)

2024.94 – Convention de partenariat pour le développement économique de l'artisanat du Trièves avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Isère – année 2024

En lien avec la stratégie de transition écologique du territoire et la demande des entreprises, la CCT souhaite continuer à travailler en partenariat avec la chambre de métiers et de l'artisanat de l'Isère sur un accompagnement des entreprises sur le volet environnement. Cette action avait débuté l'an dernier et avait rencontré un franc succès auprès des entreprises du territoire. Fort de ce succès, il est prévu de renouveler cette action et de la développer en 2024 avec de l'information de 1^{er} niveau pour les entreprises artisanales qui auraient des questions (jusqu'à 10 entreprises), des accompagnements individuels plus approfondis pour celles qui seraient demandeuses (jusqu'à 6 entreprises) et des prestations expertise photovoltaïque et éclairage (jusqu'à 2 entreprises). Ce partenariat prévoit la signature d'une convention annuelle et d'une convention cadre triennale qui a déjà été signée l'an dernier. Cette action se déroulera sur l'année 2024 dès signature de cette convention. Elle est prévue au BP 2024 du service emploi & économie pour un montant de 3 972 € maximum (en fonction du nombre d'entreprises accompagnées). Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat annuelle.

Vote : Convention de partenariat pour le développement économique de l'artisanat du Trièves avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Isère – année 2024

Adopté à l'unanimité

2024.95 – Jardins partagés – autorisation utilisation fonds CAF et tarif d'adhésion pour les jardiniers

En 2023, après la mise en place de jardins partagés à Monestier de Clermont grâce à des fonds du plan de relance, la CCT a déposé auprès de la CAF une demande d'aide financière pour l'accompagnement des jardiniers du Granjou et la mobilisation d'habitants autour de nouveaux projets : le verger de l'Oche et le jardin partagé des Carlaïres.

En 2023, la CAF a voté l'attribution à la CCT pour ce projet d'une subvention pour 2023 (7500 €) ainsi que pour 2024 (14 400€).

Le budget 2024 de la CCT prévoit pour le projet des jardins partagés les dépenses suivantes :

	Dépenses	Précisions
Achat matière et fournitures	250 €	- Achat matériel jardin/ collecte d'eau en fonction des besoins
Formation, accompagnement et conseil (prestations extérieures)	11 530 €	- Convention avec PEP'S Trièves pour l'appui à l'animation des jardiniers, à la mobilisation des habitants et à la création du site des Carlaïres - Formations de tous les jardiniers intéressés <ul style="list-style-type: none">o 1 journée formation taille des arbres à Sinard le 30 mars

		<ul style="list-style-type: none"> ○ 1 journée formation greffe des arbres à St Guillaume le 13 avril ○ 3eme journée à organiser en fonction des demandes des habitants
Valorisation du personnel	3 465 €	- Valorisation dans le dossier CAF du temps de mobilisation des habitants et de suivi du travail de PEP'S par la référente famille.
Total prévu Budget 2024	15 245 €	

Et les recettes suivantes :

financeurs	Montants
CAF	12 196 €
CCT	3 049 €
Total	15 245 €

Par ailleurs, chaque habitant jardinier adhérent au jardin paye une adhésion de 10 € pour l'année pour l'utilisation d'une parcelle mise à disposition dans les jardins partagés.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le tarif d'adhésion aux jardins partagés de 10 €/an/parcelle et d'autoriser les dépenses liées au jardin conformément au budget 2024 et au dossier déposé auprès de la CAF.

Vote : Jardins partagés – autorisation utilisation fonds CAF et tarif d'adhésion pour les jardiniers

Adopté à l'unanimité

2024.96 – Maison des Habitants « Le Granjou » et Espace de Vie sociale « Mixages » - tarification des sorties et ateliers de proximité

L'espace de vie sociale Mixages et la maison des habitants Le Granjou mettent en place plusieurs ateliers et sorties de proximité par an, en conventionnement avec la Caisse d'allocations familiales de l'Isère. Ces propositions sont à destination de tous les habitants du territoire. Les objectifs de ces ateliers/sorties sont :

- Avoir un intérêt de rencontre et de mixité sociale, qui contribue au tissu social du territoire.
- Accompagner la fonction parentale, en favorisant le « Faire ensemble ». Enfants/Parents/Grand parents.
- Valoriser des actions qui permettent de découvrir des lieux ou savoirs faire locaux.
- Avoir des tarifs adaptés, qui encouragent une participation à tous.

Pour ces ateliers/sorties de proximité, la gratuité n'est pas satisfaisante, car le paiement d'une somme même symbolique est un élément de responsabilité et de dignité pour les participants ou leur famille. D'un autre côté, le prix ne doit empêcher personne de participer.

Il est donc proposé de délibérer sur une tarification pour trois tranches de quotients familiaux, pour les sorties /ateliers impliquant une entrée payante, ou des frais de mise en œuvre.

Pour les ateliers/sorties, il est proposé que le second enfant soit demi-tarif et le troisième enfant soit gratuit.

Quotient familial	½ journée	Journée
0-999	2 €	3 €
1000-1399	4 €	5 €
> 1400	6 €	7 €

Il est donc proposé au conseil communautaire d'approuver cette tarification à compter de l'entrée en vigueur de cette délibération et d'autoriser le Président à signer tout document en rapport.

Vote : Maison des Habitants « Le Granjou » et Espace de Vie sociale « Mixages » - tarification des sorties et ateliers de proximité

Adopté à l'unanimité

2024.97 – Projet culturel de territoire – convention avec l’Observatoire National des Politiques Culturelles

La Communauté de Communes du Trièves engage le renouvellement de son Projet culturel du territoire, l’actuel (2019-2024) expirant fin 2024. Il s’agit de faire un diagnostic de l’existant et de poser les bases et les priorités de la politique culturelle de la CCT, pour les prochaines années, dans le cadre d’un projet partagé sur le territoire, le plus transversal possible, et soutenu par nos partenaires financiers.

Ces partenaires financiers (Direction Régionale des Affaires Culturelles de l’Etat, Région Auvergne-Rhône-Alpes, Département de l’Isère, Caisse d’allocations familiales de l’Isère...) soutiennent ce processus et ont engagé une démarche de qualification des territoires régionaux engagés dans cette démarche.

Ils financent notamment l’Observatoire National des Politiques Culturelles dans l’organisation, sur trois années, de séminaires de formation des élus et techniciens, et dans le « mentorat », qui consiste en un appui d’expert de 5 jours par an les deux premières années.

La Communauté de communes du Trièves participe en effet depuis novembre 2023 à ces séminaires et bénéficie de l’appui de M. Matthieu Warin comme mentor depuis janvier 2024. Cet appui est de qualité.

Cependant, en décembre 2023, l’Observatoire a informé la CCT qu’une part de la prestation reste à charge des collectivités concernées, suivant un barème démographique.

Pour la CCT, le coût annuel est de 2 500 euros par an sur trois ans.

Le Département de l’Isère propose d’en prendre une part en charge pour un montant évalué à 2 500 euros la première année, 1 500 euros la deuxième année, 500 euros la troisième année.

Ces sommes sont inscrites au budget 2024 de la CCT.

Il est donc proposé d’autoriser le Président de la CCT à signer la convention avec l’Observatoire National des Politiques Culturelles et de lui verser une participation sur facture de 2 500 euros pour cette première année et de solliciter tout soutien financier, notamment auprès du Département de l’Isère comme indiqué ci-dessus.

Vote : Projet culturel de territoire – convention avec l’Observatoire National des Politiques Culturelles

Adopté à l’unanimité

2024.98 – Demandes de subventions de fonctionnement pour le projet « Tour de l’Obiou » concernant les actions de communication pour la mise en tourisme de l’itinéraire

Rassemblés autour du sommet emblématique de l’Obiou, les territoires du Trièves, de la Matheysine et du Dévoluy ont travaillé ensemble sur un projet d’itinérance pédestre : le « Tour de l’Obiou ». Ce projet répond aux attentes actuelles des visiteurs qui souhaitent avec l’itinérance partir à la découverte d’un territoire au plus près de la nature et des magnifiques paysages qu’elle offre. Ce « Tour de l’Obiou » propose justement une variété d’ambiances et de panoramas : pelouses alpines, forêts, alpages, villages, sentiers en balcon, franchissements de cols, traversées de ruisseaux, passages de pierriers... Conscients de cette richesse, les acteurs ont souhaité insister sur la préservation du milieu en mettant en place des outils de sensibilisation pour mieux faire prendre conscience aux randonneurs de la fragilité des espaces qu’ils vont traverser. Une délibération relative à la candidature au programme Espace Valléen 2021-2027 avait été prise par le Conseil communautaire le 7 juin 2021. Cette action en fait partie. Ce projet global de « Tour de l’Obiou » se décline au niveau local par un ensemble d’actions sur chaque territoire.

Concernant les actions portées par la Communauté de Communes du Trièves et faisant l’objet de la présente délibération, il s’agit d’opérations de communication pour la mise en tourisme de l’itinéraire. Le montant total des actions de cette phase du projet « Tour de l’Obiou » portées par la Communauté de Communes du Trièves s’élève à 28 440€ TTC.

Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES		RECETTES	
Reportages photos et vidéos	18 000 €	Autofinancement CC du Trièves (20%)	5 688 €
Campagnes presse et réseaux sociaux	9 150 €	Aide de l’Etat FNADT (40%)	11 376 €

Supports promotionnels (oriflammes et roll up)	1 290 €	Aide de la Région (40%)	11 376 €
TOTAL	28 440 €	TOTAL	28 440 €

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver la réalisation de ce projet et de son plan de financement et d'autoriser le Président à solliciter les subventions de fonctionnement conformément au plan de financement exposé.

Pierre Suzzarini, favorable à ce projet qui contient une belle orientation touristique, demande si la Fédération des Alpagnes a été consultée afin que la future collaboration entre randonneurs et troupeaux se passe au mieux.

Fanny Lacroix indique que le parcours en itinérance a été construit à partir de flux maîtrisés. Les éleveurs ont été rencontrés et le travail s'est fait avec La Fédération des Alpagnes et les services Tourisme et Agriculture de la CCT. Il ne devrait pas avoir trop d'impact sur le milieu ; d'autant plus que ce tour de l'Obiou s'adresse à des randonneurs aguerris.

Vote : Demandes de subventions de fonctionnement pour le projet « Tour de l'Obiou » concernant les actions de communication pour la mise en tourisme de l'itinéraire

Adopté à l'unanimité

2024.99 – Participation à l'agrandissement de la halte-garderie de Clelles

Par délibération du 5 juillet 2021, la Communauté de Communes a approuvé l'attribution d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel de 8 322,50 € à la Commune de Clelles pour la réalisation de travaux d'extension de la halte-garderie de Clelles, permettant d'ouvrir 3 places d'accueil supplémentaires.

Ce montant de 8 322,50 € correspondait à 50% du reste à charge après subvention des travaux, la délibération précisant que le montant définitif serait arrêté après présentation par la commune du bilan financier de l'opération.

Le coût total de l'opération est finalement de 207 654,93 €, financé par la CAF à hauteur de 158 285,94 €. Le reste à charge est donc de 49 368,99 €.

Il est proposé au Conseil Communautaire de participer à hauteur de 50% de ce reste à charge, soit 24 684,50 €, moins les 8 322,50 € déjà versés, soit 16 362 €.

Jérôme Fauconnier remercie la commune de Clelles pour son implication. Ces places supplémentaires sont déjà occupées ce qui démontre que cela correspondait à un vrai besoin.

Alain Roche, à son tour, remercie la CCT pour cette bonne collaboration.

Vote : Participation à l'agrandissement de la halte-garderie de Clelles

Adopté à l'unanimité

2024.100 – Budget Ecoles – Attribution de subvention EMALA

Le budget primitif 2024 a prévu 1 000 € de subventions pour les EMALA, mais l'annexe correspondante n'a pas été complétée. Il convient donc de délibérer spécifiquement pour ces subventions. Il est proposé d'attribuer 500 € de subvention pour EMALA Nord et 500 € pour EMALA Sud.

Vote : Budget Ecoles – Attribution de subvention EMALA

Adopté à l'unanimité

2024.101 – Attribution d'aide dans le cadre de la convention entre la CCT et CLE/Electricité de France – Année 2024

Le bureau exécutif de la commission locale de l'eau du Drac et de la Romanche a retenu le dossier de demande d'aide de la CCT, parmi les dossiers déposés, et a proposé à EDF d'attribuer à la CCT, pour le projet relatif au « suivi du débit de la source Font Noire » une aide maximum de 2100€ HT en 2024, soit environ 50% de la dépense subventionnable, estimée à 4200€ HT. La direction d'EDF ayant répondu favorablement, il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le président à signer la convention entre la CCT et Electricité de France et à solliciter l'aide allouée.

Vote : Attribution d'aide dans le cadre de la convention entre la CCT et CLE/Electricité de France – année 2024

Adopté à l'unanimité

2024.102 – Eau – travaux de renouvellement des conduites d'adduction en eau potable – St Michel les Portes – Attribution du marché

Pour réaliser les travaux de renouvellement des conduites d'adduction en eau potable à Saint-Michel-les-Portes, la communauté de Communes a reçu 3 offres. Après analyse des offres, il est proposé au conseil communautaire d'attribuer le marché à l'entreprise dont l'offre a été jugée la mieux disante :

Entreprise PELISSARD
200, chemin Ferrier
38 650 MONESTIER DE CLERMONT

Gilles Dumas demande à être informé quand les travaux auront lieu.

Vote : Eau – travaux de renouvellement des conduites d'adduction en eau potable – St Michel les Portes – attribution du marché

Adopté à l'unanimité

2024.103 – Travaux eau potable – Demande de subventions pour un déplacement de conduite à Essargarin sur la commune de St Martin de la Cluze et au Collet sur la commune de Sinard auprès du Département de l'Isère et de l'Agence de l'Eau

Vu le projet de budget primitif eau potable 2024,

Vu les travaux prévus en section d'investissement :

- Saint-Martin-de-la-Cluze : renouvellement de la conduite de distribution sur 115m et reprise de 4 branchements et une vidange à Essargarin pour 12 207,50 € HT
- Sinard le Collet, reprise de 3 branchements et prolongement de la vidange du réservoir pour 11 392,32 € HT

Montant total : 23 599, 82 € HT

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver la programmation des travaux et d'autoriser le Président à solliciter des subventions auprès de l'Agence de l'Eau et du département de l'Isère.

Vote : Travaux eau potable – Demande de subventions pour un déplacement de conduite à Essargarin sur la commune de St Martin de la Cluze et au Collet sur la commune de Sinard auprès du Département de l'Isère et de l'Agence de l'eau

Adopté à l'unanimité

– Questions diverses

• Informations diverses :

Fanny Lacroix indique que la réalisation des jeux est bien avancée et que celui de Mens est finalisé. Les familles sont invitées à venir le tester le 8 juin prochain à l'Office de Tourisme de Mens.

Par ailleurs, depuis le début du mandat, il n'y a eu aucune action dans le cadre de Natura 2000 dans sa commune ; elle demande aux autres communes si elles sont dans le même cas.

Les communes sont dans le même cas.

Natura 2000 est désormais gérée par la Région alors qu'auparavant la gestion en était confiée à l'ONF. Comme rien ne se passe, Fanny Lacroix serait favorable à un courrier groupé de l'ensemble des communes du territoire pour relancer l'action. Elle trouve dommage qu'il n'y ait aucune animation.

Jean-Marc Bellot regrette aussi le peu d'échange et est d'accord avec l'idée d'un courrier commun.

Béatrice Vial rappelle le séminaire SCOT qui aura lieu le 12 juin prochain de 14h à 18h afin d'évaluer le SCOT actuel et de dresser un bilan des actions. Chaque élu peut participer à ce séminaire, mais elle précise qu'il s'agit d'un séminaire à l'échelle du SCOT.

Les rencontres du logement sont prévues le 15 juin prochain à 10h en présence du CAUE. Il est nécessaire de s'inscrire avant le 10 juin 2024 pour y participer.

Jean-Louis Goutel informe que la Directrice des Ressources Humaines quitte la collectivité suite à une réussite à un concours. Un recrutement de DRH est lancé.

Sabine Campredon interpelle le conseil communautaire suite à un article paru dans le Dauphiné Libéré le 5 mai dernier avec comme intitulé « l'association Bien vivre en Trièves se voit en sentinelle des projets

de territoire ». Elle s'étonne des manières de cette association et la collusion avec la CCT car 2 des membres de cette association sont vices présidents. Cet article remet en cause certaines actions des communes comme le projet éolien de Châtel en Trièves ou l'expérimentation du hameau d'habitat léger au Percy ou encore le camping à Mens. Que des habitants soient inquiets ou pas d'accord avec des projets communaux lui semble normal mais elle déplore l'ingérence d'élus de la CCT dans les projets menés par les communes et le travail réalisé par les équipes municipales. Elle souhaite faire part de son inquiétude sur l'objet de cette association et a demandé une rendez-vous avec le ou la président(e) de l'association Bien vivre en Trièves afin d'échanger à ce sujet.

Jérôme Fauconnier rappelle que les membres de la CCT, vice-présidents compris, peuvent communiquer sur leurs opinions à titre personnel ou dans le cadre d'une association dans la mesure où ils ne le font pas au nom de la CCT.

Caroline Fiorrucci évoque le week-end « Place aux jeunes » qui a rencontré un franc succès avec beaucoup de passages. Kiff tout, un slameur, était présent et a écrit un très beau texte en direct à partir des échanges et elle invite chacun à écouter en « replay » l'émission de Radio Dragon. Elle donne lecture de quelques lignes « *Alors autorisons-nous à rêver, autorisons-nous à nous croiser, autorisons-nous à croiser nos idées, nos envies, autorisons-nous à sortir des réseaux sociaux, pour être en réseau locaux. Si on se départissait des partitions ? Si on partait dans nos têtes pour se connecter ensemble ? Partir dans nos têtes, sans bus, sans stop, pour trouver des moyens, des solutions, pour que la jeunesse du Trièves, en groupe, ensemble, porte leurs voix de concert.... En attendant la mobilité, en attendant l'aqua-mobilité, on entendra chanter la jeunesse !* »

Jérôme Fauconnier rappelle la pression exercée par la Préfecture pour que la CCT fasse un plan intercommunal de sauvegarde. Les communes n'ayant pas de plan communal de sauvegarde vont être sollicitées.

Par ailleurs, à propos des zones d'accélération des énergies renouvelables, le conseil communautaire devra débattre à son tour quand toutes les communes auront abordé ce point.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35